



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78  
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77  
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION**

Rapport N°: 21.103-07-09/105 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail  
 Date du contrôle: 09.07.2003 Nom-Prénom: [REDACTED]  
 Propriétaire nom-Prénom: [REDACTED] N° T.V.A/N° C. Ident.: [REDACTED]  
 Adresse: [REDACTED] Adresse de l'installation: Rue Spiritay 88  
4800 Verriens (Appart. 1<sup>er</sup> ETAGE)

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) ~~Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.P. du 01.07.1992.~~

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres:.....) Art.86 ou 87.  
 Distributeur: Electral Raccordement suivant câblage tableau: Tension: 1 N 400V  
 Alimentation tableau princ.: 4 X 10 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement: 40 A.  
 Colonne d'alimentation: 4 X 25 mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général: [REDACTED] A.  
 Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 7 R<sub>i</sub>: 29 Ohm(s) R<sub>TOT</sub>: 50 Méghom(s)

Différentiel	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés
A	63	3	0,3	Général	63	3	0,3	3				
B												

Type de contrôle : A

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
<u>1 II DIA 25A</u>			Nombre PC: II+T IV+T				Nombre PC: II+T IV+T
<u>1 II DIA 20A</u>		<u>2,5</u>	<u>Sans Schéma</u>				
			Nombre PL:				Nombre PL:
			Arrivées: <u>1</u>				Arrivées:
			Type Chauffage: <u>GAZ</u>				Type Chauffage:
			Divers: <u>-</u>				Divers:

INFRACTIONS : ( voir code au verso ) Neant 09.07.03  
M.S.T. Jean Electrique  
PRADILL

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles existant sur déclaration du responsable du travail  
- installées - non connectées.

Le différentiel général  était  a été plombé  les schémas ont été signés  n'ont pas été signés.

Conclusion a) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Conclusion b) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Prochaine visite : 20.08

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : ..... afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès Verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur ( nom+signature )

Le client ( nom + signature )

Pr. C.I.B.

[Signature] M. Polys

[Signature]



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78  
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/32.15.51 Fax.: 065/32.15.77  
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION**

Rapport N° : 1107-07-09-01 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail  
 Date du contrôle : 07/07/2011 Nom-Prénom : [REDACTED]  
 Propriétaire nom-Prénom : [REDACTED] N° T.V.A/N° C. Ident. : [REDACTED]  
 Adresse : [REDACTED] Adresse de l'installation : [REDACTED]

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communales) (Autres : 3) Art. 86 ou 87.  
 Distributeur : [REDACTED] Raccordement suivant cablage tableau : Tension : [REDACTED]  
 Alimentation tableau princ. : [REDACTED] X [REDACTED] mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : [REDACTED] A.  
 Colonne d'alimentation : [REDACTED] X [REDACTED] mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général : [REDACTED] A.  
 Nombre de tableaux : [REDACTED] Nombre de circuits terminaux : [REDACTED] R<sub>t</sub> = [REDACTED] Ohm(s) R<sub>tot</sub> = [REDACTED] Mégohm(s)

Différentiel	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés
A	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>
B												

Type de contrôle : A

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Nombre PC : II + T IV + T	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Nombre PC : II + T IV + T
<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Nombre PL :	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Nombre PL :
<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Arrivées :	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Arrivées :
<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Type Chauffage : <u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Type Chauffage :
<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Divers :	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	<u>[REDACTED]</u>	Divers :

INFRACTIONS : ( voir code au verso ) [REDACTED]

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : [REDACTED] existant sur déclaration du responsable du travail.  
[REDACTED] - installées - non connectées.

Le différentiel général  était  a été plombé  les schémas ont été signés  n'ont pas été signés.

Conclusion a) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Conclusion b) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Prochaine visite : [REDACTED]

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : [REDACTED] afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

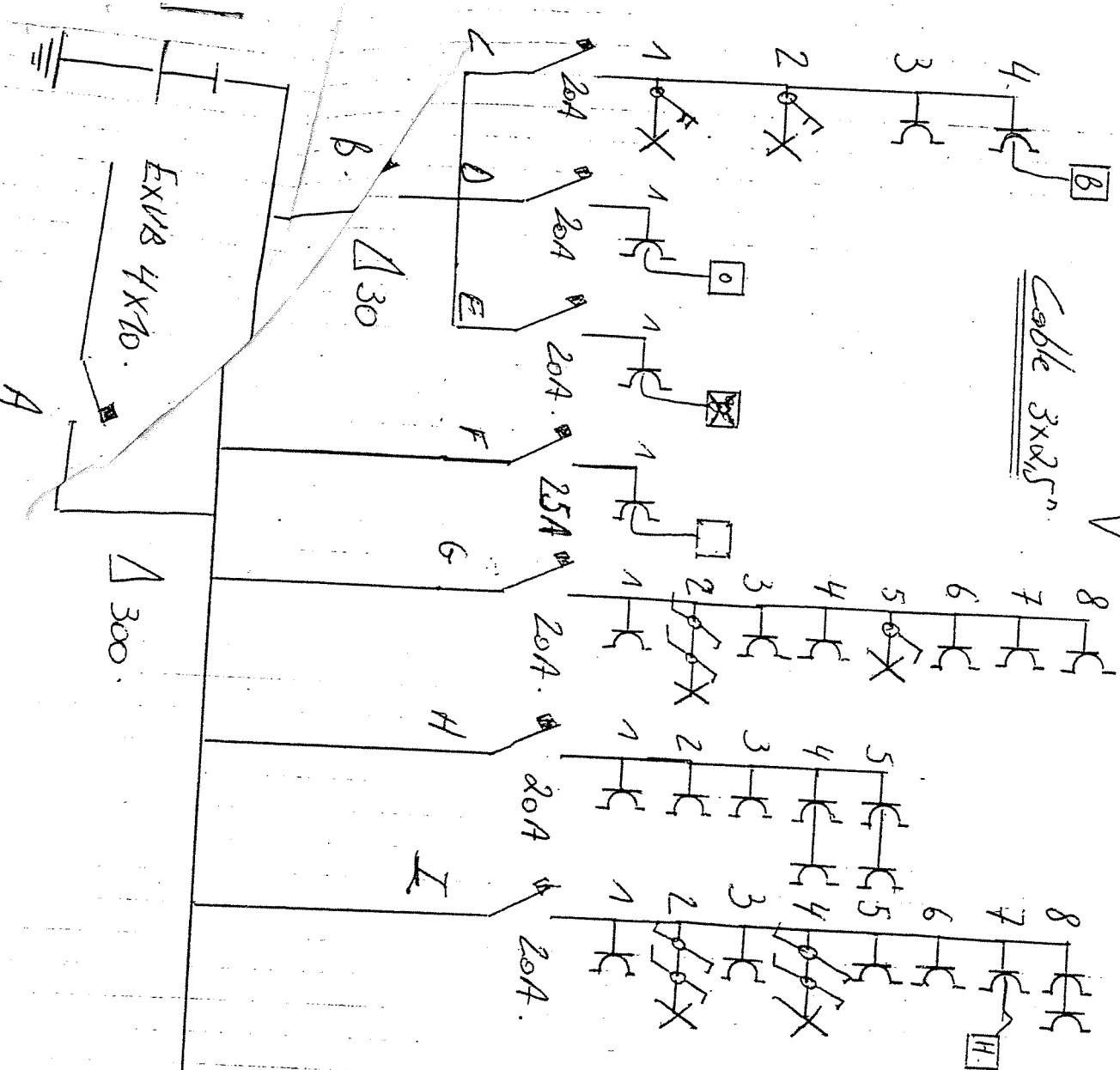
N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès-Verbal sera envoyée conformément à l'Art. 276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur ( nom+signature )  
 Pr. C.I.B.

Le client ( nom + signature )

1<sup>er</sup> Etage

Cable 3x25<sup>m</sup>



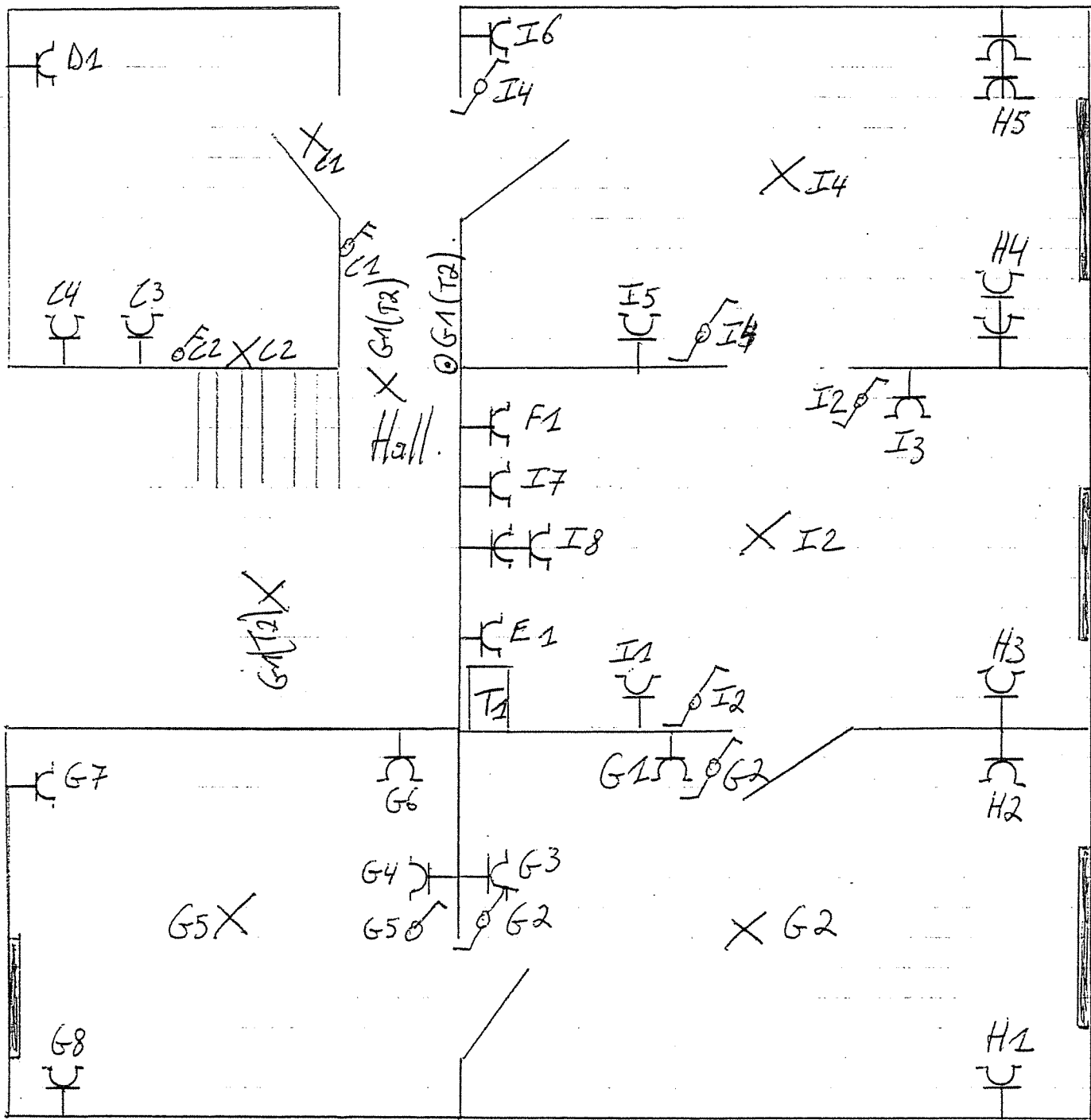
Le délégué de l'organisme reconnu

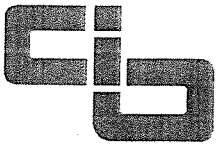
POUR C.I.B  
POLYS MICHAEL  
VU LE 03/10/2003

*Polys*

Le responsable de l'exécution du travail

1<sup>er</sup> Etage





Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78  
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77  
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinave - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

- CONFIDENTIEL -

**PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION**

Rapport N°: 21101-07-09105 Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail  
 Date du contrôle: 09.07.2008 Nom-Prénom: [REDACTED]  
 Propriétaire nom-Prénom: [REDACTED] N° T.V.A/N° C. Ident.: [REDACTED]  
 Adresse: [REDACTED] Adresse de l'installation: Rue Spiridon 88  
[REDACTED] 4800 Vervier (Appart. 1<sup>er</sup> ETAGE)

Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres: 3) Art. 86 ou 87.  
 Distributeur: Elchabal Raccordement suivant câblage tableau: Tension: 1 N 230/400  
 Alimentation tableau princ.: 4 X 10 mm<sup>2</sup>. Protection raccordement: 10 A.  
 Colonne d'alimentation: 4 X 15 mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général: A.  
 Nombre de tableaux: 1 Nombre de circuits terminaux: 7 R<sub>c</sub>: 22 Ohm(s) R<sub>TOT</sub>: 50 Méghom(s)

Différentiel	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés
A	63	3	30	3	63	3	30	3				
B												

Type de contrôle : A

Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
<u>1 T</u>	<u>Din 25A</u>		Nombre PC: <u>II+T IV+T</u>				Nombre PC: <u>II+T IV+T</u>
<u>1 T</u>	<u>Din 25A</u>	<u>2.5</u>	<u>Voir Schéma</u>				
			Nombre PL: <u>1</u>				Nombre PL: <u>1</u>
			Arrivées: <u>1</u>				Arrivées: <u>1</u>
			Type Chauffage: <u>GAZ</u>				Type Chauffage: <u>GAZ</u>
			Divers: <u>-</u>				Divers: <u>-</u>

INFRACTIONS : ( voir code au verso ) Neant / 10050903  
H. S. T. Jean A. T. D. D. E. L.  
Pr. C. I. B.

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existent sur déclaration du responsable du travail  
- installées - non connectées.

Le différentiel général  était  a été plombé  les schémas ont été signés  n'ont pas été signés.

Conclusion a) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales

Conclusion b) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales } Prochaine visite : 2008

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le : [REDACTED] afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès-Verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

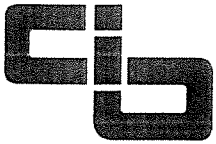
L'agent visiteur ( nom+signature )

Le client ( nom + signature )

Pr. C.I.B.

N° 005043

# Contrôle Industriel Belge a.s.b.l.



Bruxelles : 126 bte 12, Av. des Croix de Guerre - 1120 Bruxelles Tel.: 02/245.46.95 Fax.: 02/215.12.78  
 Mons : Parc Initialis - 2, Av Descartes - 7000 Mons Tel.: 065/ 32.15.51 Fax.: 065/ 32.15.77  
 Liège : 63 - Rue Grand-Vinâve - 4101 Jemeppe Tel.: 04/234.17.00 Fax.: 04/234.17.80

Banque : 340-0298168-28 T.V.A. BE 406.671.312

**- CONFIDENTIEL -**

## PROCES-VERBAL DE CONTROLE D'UNE INSTALLATION ELECTRIQUE A BASSE TENSION

Rapport N° : ..... Personne(s) responsable(s) de l'exécution du travail  
 Date du contrôle : ..... Nom-Prénom : .....  
 Propriétaire nom-Prénom : ..... N° T.V.A / N° C. Ident. : .....  
 Adresse : ..... Adresse de l'installation : .....

### Type de contrôle :

- A) Examen de conformité d'une installation électrique BT domestique avant mise sous tension, effectué sur base des prescriptions du RGIE Art.: 270.
- B) Examen de contrôle d'une installation électrique BT domestique en vue d'un renforcement de puissance de raccordement au réseau public de distribution - A.R. du 01.07.1992.

### Type d'installation :

(Unité d'habitation) (Unité de travail domestique) (Parties communes) (Autres : ..... ) Art. 86 ou 87.  
 Distributeur : ..... Raccordement suivant câblage tableau : Tension : .....  
 Alimentation tableau princ. : ..... X ..... mm<sup>2</sup>. Protection raccordement : ..... A.  
 Colonne d'alimentation : ..... X ..... mm<sup>2</sup>. Interr-Sect. Général ..... A.  
 Nombre de tableaux : ..... Nombre de circuits terminaux : ..... R<sub>t</sub> = ..... Ohm(s) R<sub>TCT</sub> = ..... Mégohm(s)

Différentiel	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés	I <sub>n</sub> en A	I <sub>cc</sub> en KA	I <sub>p</sub> en A	circuits protégés
A												
B												

### Type de contrôle : A

### Type de contrôle : B

Circuits	Protections	Sections	Installation	Circuits	Protections	Sections	Installation
			Nombre PC : II + T IV + T				Nombre PC : II + T IV + T
			Nombre PL :				Nombre PL :
			Arrivées :				Arrivées :
			Type Chauffage :				Type Chauffage :
			Divers :				Divers :

INFRACTIONS : ( voir code au verso ) .....  
 .....

Remarques : Salle de bain/douche : l'installation sanitaire n'est pas réalisée au jour du contrôle.

Liaisons équipotentielles principales/Secondaires : non visibles - existent sur déclaration du responsable du travail - installées - non connectées.

Le différentiel général  était  a été plombé  les schémas ont été signés  n'ont pas été signés.

Conclusion a) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales.

Conclusion b) : l'installation  est  n'est pas conforme aux prescriptions légales. Prochaine visite : .....

L'installation électrique BT n'étant pas conforme, les travaux nécessaires pour faire disparaître les infractions constatées doivent être exécutées sans retard et toutes mesures adéquates doivent être prises pour qu'en cas de maintien en service des installations, les infractions ne constituent pas un danger pour les personnes et les biens. L'Organisme agréé qui a effectué l'inspection se représentera avant le ..... afin de vérifier l'élimination des infractions constatées.

N.B. : En cas de refus d'une seconde visite ou au cas où les infractions subsisteraient, une copie du Procès-Verbal sera envoyée conformément à l'Art.276/2 à l'administration de l'Energie préposée à la Haute Surveillance des installations électriques domestiques.

L'agent visiteur ( nom+signature )

Le client ( nom + signature )

Pr. C.I.B.